

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU VENDREDI 19 AOUT 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Vendredi 19 du mois d'Août à dix heures, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal de la Désirade, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

**PRESENTS:** MM. Jean-Pierre DUPONT – Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN.

**EXCUSES :** MM. Christian BAPTISTE - Philippe TROUPE.

Monsieur Jean-Claude PIOCHE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

.....

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX  
ASSOCIATIONS OEUVRANT SUR LE  
TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION «LA RIVIERA DU  
LEVANT »**

**BC-2016-4S-DAF-09**



**Vu** les articles L.5211-1 et suivants, L.5214 16, L.5215-26, L.5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** l'article 6-1-2 des statuts annexés à l'arrêté n° 2014-249 du 24 décembre 2014,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n° CC-2016-1S-AJCP-02 relative à la délégation de pouvoir au Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant »,

**Considérant** l'intérêt que représentent ces activités associatives,

**Considérant** les demandes faites par ces associations,

Considérant l'avis de la Commission Sport, Culture et Loisirs en date du 04 Juillet 2016,

Le Bureau communautaire,  
Après discussion,

**DECIDE, A L'UNANIMITE**

**Article 1 :** D'accorder une participation financière aux associations ci-dessous mentionnées pour les manifestations suivantes :

Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Montant voté (en €)
Intrépide Hand-Ball Club	Finalités des championnats de France	10 000
Réseau Jeunesse DMJ	Jeunesse Beach After School	4 000
Ligue d'échecs de Guadeloupe	Open International d'Echecs de Guadeloupe	1 500
<b>TOTAL</b>		<b>27 500</b>

**Article 2 :** D'inscrire la dépense au budget primitif 2016 en section de fonctionnement.

**Article 3 :** Le Président, le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal, sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

**26 AOUT 2016**

Et publication ou notification

le **26 AOUT 2016**

Fait et délibéré à la Désirade, le 19 Août 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Président

-Jean-Pierre DUPONT-

